# 

* Datum : 22-01-2003
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2003701337
* Auteur :

L'an 2003, le 16 janvier, au greffe du tribunal de première instance de Liège, a comparu :
Benabderhamane, Hamana, née à Ait Ouihlane (Algérie) le 29 décembre 1962, domiciliée à Liège, avenue Jennissen 1/0022, agissant en sa qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs d'âge :
Baali, Karim, né le 25 octobre 1995, domicilié avec sa mère;
Baali, Karima, née le 10 novembre 1993, domiciliée avec sa mère;
et à ce, autorisée par ordonnances de M. le juge de paix du troisième canton de Liège, ordonnances qui sont produites en copies conformes et qui resteront annexées au présent acte.
Laquelle comparante a déclaré ès qualités, accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Baali, Amer, né à Ogdal (Algérie) le 10 mars 1932, de son vivant domicilié à Liège, avenue Jennissen 1/0022, et décédé le 17 mai 2002 à Liège.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
Le greffier, chef de service, (signature illisible).